



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION



CONSEIL AFRICAÏN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



4 > 13

NOVEMBRE 2019

OUAGADOUGOU



19^{ÈME}

CONCOURS D'AGRÉGATION
DES SCIENCES JURIDIQUES,
POLITIQUES, ÉCONOMIQUES
ET DE GESTION



Plan stratégique

SOMMAIRE.....	2
MOT DU PRÉSIDENT DU FASO	4
MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CAMES	6
HISTORIQUE DU CAMES	7
ACTIONS DU CAMES.....	7
PRÉSENTATION DU CONCOURS D'AGRÉGATION DES SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET DE GESTION.....	9
RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU CONCOURS D'AGRÉGATION DES SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET DE GESTION – ANNÉE 2019	13
LISTE DES MEMBRES DES JURYS	18
NOTE À L'ATTENTION DES MEMBRES DU JURY	19
LISTE DES CANDIDATS.....	22
LISTE DES CANDIDATS DE LA SECTION « DROIT PRIVÉ »	22
LISTE DES CANDIDATS DE LA SECTION « DROIT PUBLIC »	23
LISTE DES CANDIDATS DE LA SECTION « HISTOIRE DES INSTITUTIONS »	24
LISTE DES CANDIDATS DE LA SECTION « SCIENCES DE GESTION »	24
LISTE DES CANDIDATS DE LA SECTION « SCIENCES ÉCONOMIQUES »	25
LISTE DES CANDIDATS DE LA SECTION « SCIENCES POLITIQUES »	26
NOTE À L'ATTENTION DES CANDIDATS.....	27
PRIX CORIS BANK INTERNATIONAL.....	29
PROGRAMME DU CONCOURS	30
COMITÉ D'ORGANISATION	32



**SON EXCELLENCE ROCH MARC CHRISTIAN KABORÉ
PRÉSIDENT DU FASO, CHEF DE L'ÉTAT**

MOT DU PRÉSIDENT DU FASO

Son Excellence Roch Marc Christian **KABORÉ**

Le Burkina Faso est une fois de plus honoré d'accueillir le 19^e Concours d'agrégation des Sciences juridiques, politiques, économiques et de Gestion du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES).

A cette occasion, je souhaite donc au nom du Peuple burkinabè et au mien propre, la chaleureuse bienvenue aux membres du jury, aux candidats et à toutes les sommités du monde de l'Enseignement supérieur et de la recherche au pays des hommes intègres.

Depuis sa création, le CAMES n'a cessé de se distinguer par l'excellence de ses résultats qui honore tant les systèmes d'enseignement que de recherche, toute chose qui permet de doter les pays membres de ressources humaines hautement qualifiées pour affronter les défis scientifiques, techniques et technologiques.

Au-delà de l'évaluation des candidats des disciplines ci-dessus indiquées, je souhaite que le 19^e Concours d'agrégation du CAMES soit une occasion de cultiver et de renforcer des liens d'amitié et de fraternité transcendant les frontières nationales et fédérant ainsi autour des grandes priorités qui assaillent nos pays.

Je souhaite donc bonne chance à tous les candidats et un agréable séjour à toute la communauté scientifique réunie au Burkina Faso.

Je vous remercie.



PR BERTRAND MBATCHI
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CAMES

Le Concours d'agrégation fait partie des deux dispositifs mis en place par le CAMES, au nom des États membres, aux fins d'accréditer les compétences de ses enseignants chercheurs et chercheurs dans les domaines particuliers de la Médecine humaine, Pharmacie, Odontostomatologie, Médecine vétérinaire et Productions animales ainsi qu'en Sciences Juridiques, Politiques, Économiques et de Gestion (SJPEG).

De manière pratique ces deux Concours se tiennent en alternance, depuis le lancement du premier en «*Médecine humaine, Pharmacie, Odontostomatologie, Médecine vétérinaire et Productions animales*», en 1982 à Dakar, au Sénégal et de celui en «*Sciences Juridiques, Politiques, Économiques et de Gestion*», en 1983 à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

Après Yaoundé, au Cameroun en 2017, Ouagadougou abrite la 19^e session du Concours d'agrégation des Sciences Juridiques, Politiques, Économiques et de Gestion, du 4 au 13 novembre 2019. C'est l'occasion de remercier Son Excellence Roch Marc Christian KABORÉ, Président du Faso, Chef de l'État, Grand-croix de l'Ordre International des Palmes académiques du CAMES (OIPA/CAMES), dont le pays offre le cadre et l'appui nécessaires à la tenue du présent événement. À l'instar des Pères fondateurs et de ses pairs Chefs d'État contemporains, l'intérêt qu'il accorde à la réalisation de la mission du CAMES n'est plus à démontrer.

Pour la circonstance, je voudrais remercier également les membres des jurys internationaux engagés depuis plus de trois mois dans l'examen des dossiers des candidats et qui acceptent de prendre encore de leur temps, pour se retrouver à Ouagadougou, afin de leur faire passer les trois épreuves prévues dans le cadre du référentiel d'évaluation.

Les candidats méritent aussi notre reconnaissance. À ce titre, nous les félicitons d'avoir osé sortir de leur confort habituel, en acceptant librement d'affronter les épreuves du Concours. Vous constaterez que, quelle que soit l'issue de ces épreuves, que nous vous souhaitons plutôt heureuse, vous aurez, dans une certaine mesure, gagné en esprit de compétitivité, de quête du savoir, d'approche et d'humilité ou simplement en expérience.

En termes de statistiques, on peut relever, pour apprécier le chemin parcouru et se fixer des perspectives que par rapport à sa mission d'accréditation des compétences du capital humain, en 15 ans de sessions (1982-2010) organisées, le «*Concours en Médecine humaine, Pharmacie, Odontostomatologie, Médecine vétérinaire et Productions animales*» a présenté un taux moyen de réussite de 62,95 %. Quatre (4) sessions plus tard (2012-2018), ce taux se situe à 81,77 %. S'agissant du Concours des SJPEG, en 15 ans de sessions (1983-2011), le taux moyen de réussite s'élevait à 23,47 % et 3 sessions après (2013-2017), ce taux s'établit à 38,51 %.

Tout en démontrant une amélioration non négligeable, ces données révèlent également que, malgré ces progrès qu'on pourrait attribuer, en partie, à la vision impulsée par le Plan

stratégique de développement du CAMES (PSDC 2015-2019), le taux de réussite demeure encore sous la barre des 50 % pour le Concours en SJPEG. Autrement dit, le défi de l'amélioration des résultats de ce Concours, comme il se doit reste une préoccupation majeure de notre agence régionale d'assurance qualité.

Dans les faits, dès 2012, une étude d'autoévaluation du Concours a amené le Conseil des Ministres à proposer des pistes de solution comme : la nécessité du passage préalable au grade de Maître-Assistant, avant de se présenter au Concours d'agrégation en SJPEG ainsi que la communication d'une grille d'évaluation aux candidats et son application effective en jury.

À cette avancée, on peut ajouter les efforts déployés dans le cadre du PSDC, en vue d'une amélioration globale des résultats dans tous les programmes du CAMES, et qui sont désormais pris en compte par les différentes parties prenantes : (i) le respect du Code d'éthique et de déontologie (ii) l'existence d'une Commission d'éthique et de déontologie opérationnelle de nature à garantir l'égalité des chances des candidats (iii) la numérisation progressive des procédures (iv) la dissémination de la culture qualité.

Ainsi, bien que le taux de réussite du Concours d'agrégation en SJPEG, en 2017, de 39,81 %, demeure encore faible, l'espoir reste autorisé et la persévérance de mise, car la vision s'avère claire et pertinente.

C'est dans ce contexte et animé d'un esprit résolument tourné vers le progrès que le Secrétariat général du CAMES a préparé ce Concours, le premier après la célébration du cinquantenaire de l'institution, et l'organise à Ouagadougou, avec l'appui du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation.

Tous les acteurs, particulièrement les candidats et les membres des jurys, sont invités à jouer leur partition, en prenant la juste mesure des enjeux : la mise à disposition des États membres de l'espace CAMES d'un capital humain compétent et suffisant en nombre, pour répondre à ses multiples besoins de développement, tout en sachant que la qualité ne se décrète pas, mais qu'elle se construit plutôt à partir d'une base de départ et non du néant...

Dans cette vaste réflexion à laquelle chacun est invité, qu'il me soit permis d'évoquer les propos du philosophe Giambattista Vico, en 1732, disant qu'on apprend «*ni pour s'enrichir ni pour se glorifier de ses connaissances, ni même pour devenir sage, docte ou savant, mais pour contribuer à l'héroïsme humain (De mente heroica). Cet héroïsme consiste à contribuer au bonheur humain...*»

Bonne session et bon courage à toutes les parties prenantes et que les travaux soient sereins, bénéfiques et féconds sous la houlette de la divine Providence.

Pr Bertrand MBATCHI

HISTORIQUE DU CAMES

L'idée de création d'un organisme de coordination des problématiques de l'Enseignement supérieur dans les pays d'expression française d'Afrique et Madagascar remonte aux premières années de leurs indépendances.

Plusieurs réunions de spécialistes chargés de définir le rôle et les fonctions de l'Enseignement supérieur ont conduit à la constitution d'une « *Commission consultative d'experts pour la réforme de l'Enseignement en Afrique et à Madagascar* ».

Une résolution de la Conférence des Ministres de l'Éducation nationale, tenue à Paris en 1966, donnait mandat à la Commission consultative d'entreprendre une recherche approfondie sur les structures et les enseignements des universités africaines et malgaches, dans un large esprit de coopération interafricaine.

Les conclusions de cette recherche ont été soumises à la Conférence de Niamey, tenue les 22 et 23 janvier 1968. Les Chefs d'État de l'OCAM décidèrent sur cette base, la création du « *Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement supérieur (CAMES)* », regroupant alors seize (16) États francophones d'Afrique et de l'Océan Indien.

La convention portant statut et organisation du CAMES fut signée par les seize (16) Chefs d'État ou de Gouvernement, le 26 avril 1972 à Lomé (Togo).

Le Conseil des Ministres du CAMES, en sa 17^e Session tenue à Antananarivo (Madagascar) en avril 2000, a adopté l'ensemble des textes juridiques actualisés du CAMES, en particulier :

- l'accord portant création et organisation des « *Comités consultatifs interafricains (CCI)* » de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique;
- l'accord relatif au « *Concours d'agrégation de sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion* »;
- l'accord relatif au « *Concours d'agrégation de médecine humaine, pharmacie, odontostomatologie, médecine vétérinaire et productions animales* »;
- la convention portant statut du CAMES;
- le règlement intérieur du Secrétariat Général;
- le Règlement portant Statut du personnel du CAMES.

Sont actuellement membres du CAMES, les États suivants : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Équatoriale, Madagascar, Mali — Niger, République Démocratique du Congo (RDC), Rwanda, Sénégal, Tchad et Togo.

ACTIONS DU CAMES

Indépendamment de la mission qui lui est confiée dans le domaine de la coopération interuniversitaire, le CAMES développe et met en œuvre 6 programmes fondamentaux et un ordre de distinction honorifique nommé « *Ordre international des palmes académiques (OIPA/CAMES)* », qui font l'objet de conventions ou d'accords entre les pays membres intéressés :

1. Le programme relatif à l'équivalence des grades et diplômes d'enseignement supérieur et professionnel entre les pays membres mis en place en 1972, dont l'exécution se fait sur la base de colloques. Ce programme permet d'évaluer la qualité de la gouvernance institutionnelle, pédagogique et de recherche des établissements qui sollicitent la reconnaissance de leurs diplômes.
2. Le programme de « *Médecine et pharmacopée traditionnelles africaines* » qui se décline, depuis 1974, par l'organisation de colloques, dont les travaux font l'objet de publications en ligne depuis 2010. La 30^e session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin, en 2013, a institué d'autres programmes de recherche. Ces programmes y compris celui de « *Médecine et pharmacopée traditionnelles africaines* » ont été regroupés en « *Programme Thématiques de Recherches du CAMES (PTRC)* ».

Les journées scientifiques du CAMES (JSDC) instituées lors de la même session ministérielle servent désormais de cadre d'animation et de partage des résultats de la recherche des PTRC. Le lancement des 1^{res} Journées scientifiques du CAMES (JSDC-1) est intervenu en 2013.

3. Le programme relatif aux « *Comités Consultatifs Interafricains (CCI)* » de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, dont l'accord initial date de 1976, traite toutes les questions relatives à la carrière des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et centres de recherche des États membres et, notamment, de l'établissement des listes d'aptitude aux différentes fonctions et grades de l'enseignement supérieur.
4. Le programme « *Concours d'agrégation de l'enseignement supérieur* », mis en œuvre depuis 1982, est régi par deux accords distincts :

- l'accord relatif au « *Concours d'agrégation de médecine humaine, pharmacie, odontostomatologie, médecine vétérinaire et productions animales* » ;
- l'accord relatif au « *Concours d'agrégation des sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion* ».

Ces deux concours sont organisés en alternance, de manière bisannuelle. Un prix en sciences de la santé, dénommé « *Prix André GOUAZE* » a été créé par décision n° 004/2010 du conseil des ministres du CAMES, en date du 7 mai 2010, pour récompenser le meilleur lauréat du concours. Un « *Prix Coris Bank international* » a été institué depuis 2013, pour promouvoir l'excellence au niveau du Concours des SJPEG. Il est décerné au meilleur lauréat du Concours.

5. Le programme « *Assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche du CAMES* » a été créé en 2012, en vue de renforcer les capacités des ressources humaines des Institutions d'enseignement supérieur et de recherche (IESR), dans un contexte du système LMD.
6. Le programme « *Silhouette du CAMES* » ou « *Doublure virtuelle du CAMES* » a été adopté par le Conseil des Ministres en 2012. Ce programme promeut une gestion numérique de la gouvernance du CAMES aux plans administratif, technique et financier avec, entre autres, pour ambition affirmée de contribuer à la réduction rapide de la fracture numérique entre les universités et centres de recherche des pays du Nord et du Sud.
7. « *L'Ordre international des palmes académiques du CAMES (OIPA/CAMES)* », créé en 2002 à Abidjan, a été installé en avril 2003 à Kigali (Rwanda). L'OIPA/CAMES a été fondé pour témoigner la reconnaissance de l'Institution aux acteurs qui ont contribué à son rayonnement en particulier et au progrès des systèmes africains d'éducation et de formation, en général. Il s'agit aussi d'un instrument d'incitation, à se lancer dans cette œuvre de construction de l'Enseignement supérieur et de la recherche.
8. Le « *Code d'éthique et de déontologie* », adopté en 2013 dans le cadre du PSDC 2015-2019, est un outil d'encadrement des acteurs du système CAMES, pour en assurer l'intégrité et le préserver au mieux des aléas inhérents à toute activité humaine ; il s'agit également de faire en sorte que le capital confiance du CAMES soit toujours sauvegardé pour le plus grand bien des communautés universitaires et de recherche dans l'espace CAMES. L'opérationnalisation de la Commission d'éthique et de déontologie du CAMES conformément à l'axe 1 du PSDC est en soi une belle réussite.
9. Les « *Olympiades universitaires du CAMES (OUC)* », créées en 2013, constituent un programme innovant pour l'éclosion des talents des étudiants de l'espace CAMES. Leur première édition a vu son couronnement en 2018, lors des activités du cinquantenaire du CAMES, avec un jury pluridisciplinaire. Les lauréats ont été primés à la Soirée de l'Excellence marquant la fin de la célébration du jubilé d'or de l'Institution.
10. Le « *Dépôt institutionnel du CAMES (DICAMES)* » est une initiative novatrice, en phase avec trois des missions statutaires du CAMES. En tant qu'archive numérique institutionnelle, le DICAMES est une plateforme qui vise la conservation et la diffusion en accès libre de toute la production scientifique des pays africains francophones ; elle renforce également le programme Silhouette, en facilitant la création des listes des publications des candidats et candidates.

PRÉSENTATION DU CONCOURS D'AGRÉGATION DES SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

OBJECTIFS DU CONCOURS

- Recruter des personnels de l'Enseignement supérieur, en garantissant le niveau international des enseignants.
- Adapter le mode de recrutement de l'Enseignement supérieur aux réalités africaines.
- Évaluer les aptitudes des candidats aux fonctions d'enseignants du supérieur.
- Favoriser la promotion des enseignants.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Sont admis à concourir les candidats inscrits sur la Liste d'Aptitude aux Fonctions de Maître-Assistant (LAFMA) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES).

DOSSIERS À ÉTABLIR EN VUE DE L'INSCRIPTION

Pour la constitution de son dossier, le candidat doit fournir les pièces et documents suivants :

- 1 certificat de nationalité;
- 9 exemplaires des photocopies des diplômes dûment légalisées (un [1] original et huit [8] copies) : Doctorat d'État ou éventuellement un [1] diplôme reconnu équivalent;
- 1 Attestation d'inscription sur la LAFMA;
- 9 exemplaires de la liste des travaux visés par le candidat, le Doyen et le Recteur ou Président de l'Université;
- 9 exemplaires du Curriculum Vitae visés par le candidat, le Doyen et le Recteur ou Président de l'Université;
- 9 exemplaires d'une note de synthèse des travaux d'une douzaine de pages;
- 1 extrait de Casier judiciaire;
- 1 certificat médical attestant l'aptitude physique;
- 4 exemplaires des travaux [ouvrages et articles];
- 4 exemplaires de la thèse;
- 3 clés USB contenant la version numérique dudit dossier;
- 1 formulaire d'engagement signé.

N.B. : Lorsque les documents sont rédigés en langue étrangère, fournir une traduction en langue française.

- **Trois [3] fiches du modèle établi par le Secrétariat général du CAMES, soit :**
 - Fiche de renseignements généraux relative à l'identité du candidat.
 - Fiche fixant la liste des travaux personnels choisis par le candidat en vue de la première épreuve du concours et sur lesquels l'intéressé souhaite que porte principalement la discussion avec le Jury.
 - Fiche relative aux matières choisies par le candidat pour les 2^e et 3^e épreuves.

SECTIONS DANS LESQUELLES EST ORGANISÉ LE CONCOURS

N.B. : Le candidat doit obligatoirement préciser la section choisie au moment de son inscription :

1. Section « *Histoire des Institutions* » ;
2. Section « *Droit Privé* » ;
3. Section « *Droit Public* » ;
4. Section « *Sciences Politiques* » ;
5. Section « *Sciences Économiques* » ;
6. Section « *Sciences de Gestion* ».

N.B. : Date limite de dépôt de dossier fixée au 31 mai 2019

ÉPREUVES DU CONCOURS

SECTION : HISTOIRE DES INSTITUTIONS

- **1^{re} épreuve** : Discussion sur les travaux (durée 1 h, dont 15 min de présentation par le candidat. Proclamation de la Sous-admissibilité
- **2^e épreuve** : Commentaire de texte ou de documents [durée 30 min] avec préparation en loge de 8 h. Proclamation de l'Admissibilité
- **3^e épreuve** : Leçon de 30 min avec préparation en loge de 8 h. Proclamation de l'Admission.

SECTION : DROIT PRIVÉ

- **1^{re} épreuve** : Discussion sur les travaux (durée 1 h, dont 15 min de présentation par le candidat. Proclamation de la Sous-admissibilité
- **2^e épreuve** : Commentaire de texte ou de documents (durée 30 min) avec préparation en loge de 8 h. Proclamation de l'Admissibilité
- **3^e épreuve** : Leçon de 30 min avec préparation en loge de 8 h. Proclamation de l'Admission.

SECTION : DROIT PUBLIC

- **1^{re} épreuve** : Discussion sur les travaux (durée 1 h, dont 15 min de présentation par le candidat. Proclamation de la Sous-admissibilité
- **2^e épreuve** : Commentaire de texte ou de documents (durée 30 min) avec préparation en loge de 8 h. Proclamation de l'Admissibilité
- **3^e épreuve** : Leçon de 30 min avec préparation en loge de 8 h. Proclamation de l'Admission.

SECTION : SCIENCES POLITIQUES

- **1^{re} épreuve** : Discussion sur les travaux (durée 1 h, dont 15 min de présentation par le candidat. Proclamation de la Sous-admissibilité
- **2^e épreuve** : Commentaire de texte ou de documents (durée 30 min) avec préparation en loge de 8 h. Proclamation de l'Admissibilité
- **3^e épreuve** : Leçon de 30 min avec préparation en loge de 8 h. Proclamation de l'Admission

SECTION : SCIENCES ÉCONOMIQUES

- **1^{re} épreuve** : Discussion sur les travaux (durée 1 h, dont 15 min de présentation par le candidat. Proclamation de la Sous-admissibilité
- **2^e épreuve** : Leçon portant sur la théorie économique (durée 30 min) avec préparation en loge de 8 h. Proclamation de l'Admissibilité
- **3^e épreuve** : Leçon de 30 min avec préparation en loge de 8 h. Proclamation de l'Admission.

SECTION : SCIENCES DE GESTION

- **1^{re} épreuve** : Discussion sur les travaux (durée 1 h, dont 15 min de présentation par le candidat. Proclamation de la Sous-admissibilité
- **2^e épreuve** : Leçon portant sur la théorie de l'Entreprise (durée 30 min) avec préparation en loge 8 h. Proclamation de l'Admissibilité
- **3^e épreuve** : Leçon de 30 min avec préparation en loge de 8 h. Proclamation de l'Admission.

* **N.B. : Pour les épreuves, toute note inférieure à 8/20 est éliminatoire.**

STATISTIQUES DU CONCOURS D'AGRÉGATION SJPEG DE 1983 À 2017

PAYS HÔTE	ANNÉE	NOMBRE	CANDIDATS			
			ADMISSIBLES	% ADMISSIBLES	ADMIS	% ADMIS
ABIDJAN	1983	29	12	41,38 %	7	24,14 %
LIBREVILLE	1985	39	17	43,59 %	11	28,21 %
DAKAR	1987	40	19	47,50 %	13	32,50 %
OUAGADOUGOU	1989	44	20	45,45 %	9	20,45 %
BRAZZAVILLE	1991	54	20	37,04 %	9	16,67 %
COTONOU	1993	50	21	42 %	13	26 %
LOMÉ	1995	61	19	31,15%	14	22,95%
LOMÉ	1997	69	24	34,78%	13	18,84%
DAKAR	1999	84	19	22,62 %	11	13,10 %
YAOUNDÉ	2001	72	18	25%	9	12,50%
OUAGADOUGOU	2003	58	21	36,21%	15	25,86%
N'DJAMENA	2005	79	20	25,32 %	12	15,19 %
LIBREVILLE	2007	58	27	46,55%	23	39,66%
COTONOU	2009	95	31	32.63%	26	27.37%
ABIDJAN	2011	115	48	41,74%	33	28,70%
BRAZZAVILLE	2013	124	57	45,97 %	45	36,29 %
LOMÉ	2015	142	64	45,07%	56	39,44%
YAOUNDÉ	2017	103	49	47,57 %	41	39,81 %
TOTAL		1 316	506	38,45%	360	27,36%

PAYS HÔTE	ANNÉE	NOMBRE DE PAYS PRÉSENTÉS	NOMBRE DE MEMBRES DE JURYS
ABIDJAN	1983	04	19
LIBREVILLE	1985	07	15
DAKAR	1987	08	20
OUAGADOUGOU	1989	09	21
BRAZZAVILLE	1991	11	26
COTONOU	1993	07	28
LOMÉ	1995	11	34
LOMÉ	1997	10	33
DAKAR	1999	11	33
YAOUNDÉ	2001	09	34
OUAGADOUGOU	2003	08	33
N'DJAMENA	2005	11	34
LIBREVILLE	2007	10	33
COTONOU	2009	09	33
ABIDJAN	2011	12	39
BRAZZAVILLE	2013	10	39
LOMÉ	2015	12	40
YAOUNDÉ	2017	10	35



alumni-CAMES

LAISSONS À LA POSTÉRITÉ UNE EMPREINTE POSITIVE
DE NOTRE PASSAGE PAR LE CAMES

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU CONCOURS D'AGRÉGATION DES SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET DE GESTION — ANNÉE 2019

TITRE I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE PREMIER

Le 19^e Concours d'Agrégation des Sciences Juridiques, Politiques, Économiques et de Gestion, ouvert au titre de l'année 2019, se tiendra à 2iE, à Ouagadougou (Burkina Faso), du lundi 4 au mercredi 13 novembre 2019.

La réunion de lancement officiel aura lieu le lundi 4 novembre 2019 à 9 h. Pour la Section « *Sciences Économiques* », une réunion d'information avec le jury aura lieu le 2 novembre 2019 à 9 h dans la salle de conférence de 2iE, à Ouagadougou. Le jury de la Section « *Histoire des Institutions* » tiendra sa réunion avec le candidat le vendredi 8 novembre 2019 à 9 h.

Le présent avis tient lieu de convocation des candidats.

Au cours de cette réunion :

- il sera donné lecture du Code d'éthique et de déontologie;
- il sera donné lecture des articles de l'Accord du concours;
- il sera donné lecture de la Liste des personnes ayant procédé aux formalités d'inscription et dont la candidature a été jugée recevable;
- il sera donné lecture de la Liste des postes nationaux ouverts, au Concours, par les différents États membres du CAMES;
- il sera procédé au tirage au sort d'une lettre de l'alphabet, en vue de la détermination de l'ordre de passage, des candidats, pour les trois épreuves;
- il sera procédé à l'information des candidats sur le calendrier et le déroulement des épreuves.

Ces informations feront également l'objet d'un affichage qui vaudra information et convocation des candidats.

ARTICLE 2

La séance d'ouverture académique pour les sections Sciences « *Juridiques* », « *Politiques* » et « *Gestion* » aura lieu le lundi 4 novembre 2019 à 2iE, à Ouagadougou. Les épreuves débuteront le même jour et se poursuivront jusqu'au 12 novembre 2019.

TITRE II : ORGANISATION DES ÉPREUVES

ARTICLE 3

Le Concours comporte six (6) Sections :

1. Histoire des Institutions;
2. Droit Privé;
3. Droit Public;
4. Sciences Politiques;
5. Sciences Économiques;
6. Sciences de Gestion.

Lors de son inscription, le Candidat indique la Section dans laquelle il désire concourir.

ARTICLE 4

Au moment de l'ouverture du Concours, le Jury est constitué au minimum de 4 à 7 membres qui seuls pourront siéger jusqu'à la fin du Concours. Tout membre empêché d'assister à une épreuve cessera de faire partie du Jury. Celui-ci continuera à siéger, jusqu'à la fin des épreuves, s'il comprend au moins trois (3) membres.

ARTICLE 5

Les épreuves du Concours sont au nombre de trois (3) et se déroulent dans l'ordre suivant :

- Épreuve de discussion des travaux;
- Épreuve de commentaire de texte ou de documents préparés en loge;
- Leçon orale après préparation en loge.

ARTICLE 6

Chaque épreuve est notée de 0 à 20. Pour chaque épreuve, toute note inférieure à 8 sur 20 entraîne l'élimination du candidat.

ARTICLE 7

Dans chaque Section du Concours, les 2^e et 3^e épreuves portent sur les matières suivantes et selon les modalités ci-après :

1 °/SECTION « HISTOIRE DES INSTITUTIONS »

La 2^e épreuve porte, au choix du candidat, sur l'une des matières suivantes :

- Histoire des Institutions privées et publiques africaines;
- Histoire des faits économiques et sociaux;
- Droit traditionnel africain;
- Histoire des idées politiques;
- Institutions de l'Égypte pharaonique;
- Droit romain.

La 3^e épreuve porte, au choix du Candidat, sur une des matières prévues pour la 2^e épreuve et non retenues.

2 °/SECTION « DROIT PRIVÉ »

La 2^e épreuve porte, au choix du Candidat, sur le Droit Civil ou le Droit Commercial.

La 3^e épreuve porte, au choix du Candidat, sur la matière non retenue pour la 2^e épreuve, ou sur l'une des matières suivantes :

- Droit pénal et procédure pénale;
- Droit judiciaire privé;
- Droit social;
- Droit international privé;
- Droit privé comparé.

3 °/SECTION DE DROIT PUBLIC

La 2^e épreuve porte, au choix du Candidat, sur l'une des matières suivantes :

- Droit constitutionnel;
- Droit administratif;
- Droit international public.

La 3^e épreuve porte, au choix du Candidat, sur l'une des matières non retenues pour la 2^e épreuve ou sur l'une des matières suivantes :

- Droit public économique (aspects interne et international);
- Histoire des idées politiques;
- Finances publiques.

4 °/SECTION « SCIENCES POLITIQUES »

La 2^e épreuve porte, au choix du Candidat, sur l'une des matières suivantes :

- Sociologie politique;
- Relations Internationales;
- Histoire des idées et Théories politiques;
- Administration et Politiques publiques.

La 3^e épreuve porte, au choix du Candidat, sur l'une des matières non retenues pour la 2^e épreuve ou sur l'une des matières suivantes :

- Méthodes des Sciences Sociales;
- Politique Comparée.

5 °/SECTION « SCIENCES ÉCONOMIQUES »

La 2^e épreuve porte sur un sujet de théorie économique

La 3^e épreuve, de nature pratique, porte sur une matière d'économie générale choisie parmi les matières suivantes :

- Politique économique;
- Relations économiques internationales;
- Histoire de la pensée et des faits économiques depuis 1870;
- Économie du travail et des ressources humaines;
- Économie du développement;
- Économie de la santé;
- Économie publique;
- Statistique et économétrie;
- Méthodes quantitatives.

6 °/SECTION « SCIENCES DE GESTION »

La 2^e épreuve porte sur un sujet de théorie de l'entreprise.

La 3^e épreuve porte sur une matière de gestion de l'entreprise parmi les suivantes :

- Gestion financière;
- Gestion comptable;
- Gestion commerciale et marketing;
- Gestion du personnel;
- Gestion juridique et fiscale;
- Gestion et systèmes d'information;
- Techniques quantitatives de gestion.

ARTICLE 8

La première épreuve est notée sur trente (30).

Cette épreuve, d'une durée globale d'une heure (1 h) consiste en une discussion sur les travaux du Candidat, précédée d'une présentation de quinze minutes (15 min) par le Candidat, des travaux choisis par lui, au moment de son inscription et sur lesquels la discussion portera principalement. Elle se déroule à huis clos.

Pour la présentation, le Candidat pourra s'aider de notes manuscrites rédigées au cours de la préparation. Ces notes seront remises au Jury à la fin de l'épreuve.

À l'issue de celle-ci, le Jury délibère sur la valeur des travaux du Candidat et sur les qualités scientifiques et pédagogiques dont il a fait preuve, au cours de la prestation.

Le Jury établit une liste alphabétique des candidats sous-admissibles, conformément à l'Accord relatif au Concours d'Agrégation des Sciences Juridiques, Politiques, Économiques et de Gestion

ARTICLE 9

La seconde épreuve est notée sur vingt (20).

Elle porte sur la matière choisie par le Candidat lors de son inscription.

Elle consiste en un commentaire de texte ou de documents d'une durée de trente minutes (30 min), préparé en loge pendant huit heures (8 h).

Cette épreuve est publique.

Le Candidat tire son sujet au sort, le matin, à l'heure fixée par le calendrier établi par le Jury. L'épreuve a lieu dans l'après-midi, huit heures (8 h) après le tirage au sort, compte non tenu du délai nécessaire à l'acheminement du Candidat de la salle de préparation, à la salle de présentation des leçons devant le Jury.

Pendant la préparation, le Candidat ne peut, sous peine d'exclusion, avoir des contacts avec l'extérieur. Il a, à sa disposition, les ouvrages et documents déterminés par le Jury, à l'exclusion de toute documentation personnelle quelle qu'elle soit.

La composition de la documentation autorisée par le Jury sera portée à la connaissance des candidats avant le commencement des épreuves du Concours.

N.B. Les candidats peuvent apporter, à titre personnel, les ouvrages et revues dont ils estiment qu'ils pourraient avoir besoin, pour la préparation des leçons.

Cette documentation devra être acceptée par le Jury avant les épreuves.

Pour l'exposé, le candidat pourra s'aider de notes manuscrites rédigées, au cours de la préparation. Ces notes seront remises au Jury à la fin de l'épreuve.

ARTICLE 10

À l'issue de la 2^e épreuve, le jury établit une liste alphabétique des candidats déclarés admissibles, conformément à l'article 10 de l'Accord relatif au Concours d'Agrégation des Sciences Juridiques, Politiques, Économiques et de Gestion.

ARTICLE 11

Les candidats admissibles subissent la 3^e épreuve, en vue de l'admission.

Le calendrier de cette épreuve arrêté par le Jury fera l'objet d'un affichage qui tiendra lieu de convocation des candidats.

ARTICLE 12

La troisième épreuve est notée sur vingt (20).

Elle porte sur la matière choisie par le Candidat lors de son inscription.

Elle consiste en une leçon orale de trente minutes (30 min), présentée devant le jury, après une préparation de huit heures (8 h) en loge.

Cette épreuve est publique.

Les dispositions générales prévues à l'Article 9 ci-dessus, relatives aux conditions de préparation et au déroulement de la seconde épreuve, sont applicables à la troisième épreuve.

ARTICLE 13

Dans la deuxième et troisième épreuve, les candidats peuvent traiter les sujets en se plaçant dans le contexte d'un ou de plusieurs États africains de leur choix.

TITRE III : PROCLAMATION DE L'ADMISSION

ARTICLE 14

L'admission des candidats est prononcée, par ordre de mérite, à l'issue de la troisième épreuve et après délibération du jury.

Dans chaque section, le nombre de candidats déclarés admis par le Jury est, au plus, égal à celui de l'ensemble des postes nationaux mis au Concours.

La liste ainsi établie fait l'objet d'un affichage sur les lieux du Concours.

Elle est ensuite adressée à chaque État membre du CAMES, pour publication au Journal Officiel de celui-ci.

ARTICLE 15

À l'issue du Concours, et sur leur demande, les candidats seront reçus par le Président du Jury ou tout membre de ce dernier délégué par lui.

Le Secrétaire Général,

Grand Chancelier de l'OIPA/CAMES

Professeur Bertrand MBATCHI

LISTE DES MEMBRES DES JURYS

DROIT PRIVÉ

1. Pr Charles MBA-OWONO (Gabon), Président
2. Pr Victor-Emmanuel BOKALLI (Cameroun)
3. Pr Dorothé Cossi SOSSA (Bénin)
4. Pr Mélina DOUCHY-OUDOT (France)
5. Pr Isaac Yankhoba NDIAYE (Sénégal)
6. Pr Bruno PY (France)
7. Pr Sibidi Emmanuel DARANKOUM (Canada).

DROIT PUBLIC

1. Pr Eloi DIARRA (France), Président
2. Pr Yao Abraham GADJI (Côte d'Ivoire)
3. Pr Ismaïla Madior FALL (Sénégal)
4. Pr Charles VAUTROT-SCHWARZ (France)
5. Pr Alain Franklin ONDOUA (Cameroun)
6. Pr Camille BROUELLE (France)
7. Pr Jean MATRINGE (France)

HISTOIRE DES INSTITUTIONS

1. Pr Mamadou BADJI (Sénégal), Président
2. Pr Bi Boti Séraphin NÉNÉ (Côte d'Ivoire)
3. Pr Bakary CAMARA (Mali)
4. Pr Éric GASPARINI (France)

SCIENCES DE GESTION

1. Pr Adja Anassé Augustin ANASSE (Côte d'Ivoire), Président
2. Pr Christian CADIOU (France)
3. Pr Jules Roger FEUDJO (France)
4. Pr Ababacar MBENGUE (France)
5. Pr Marc Henri Alain BIDAN (France)
6. Pr Cossi Emmanuel HOUNKOU (Bénin)

SCIENCES ÉCONOMIQUES

1. Pr Adama DIAW (Sénégal), Président
2. Pr Georges KOBOU (Cameroun)
3. Pr Jean Jacques EKOMIE (Gabon)
4. Pr Jean CARTIER-BRESSON (France)
5. Pr Alexandru Christian MINEA (France)
6. Pr Wautabouna OUATTARA (Côte d'Ivoire)
7. Pr Akoété Ega AGBODJI (Togo)

SCIENCES POLITIQUES

1. Pr Nadine MACHIKOU NGAMENI épouse NDZESOP (Cameroun), Présidente
2. Pr Frédéric Claude Alain RAMEL (France)
3. Pr Pascale LABORIER (France)
4. Pr Yves Alexandre Louis POIRMEUR (France)
5. Pr Yves Guillaume Michel SUREL (France).

PRÉSIDENT COORDONNATEUR GÉNÉRAL DES JURYS

Pr Adama DIAW (Sénégal)

NOTE À L'ATTENTION DES MEMBRES DU JURY

ORGANISATION DU VOYAGE

Les billets d'avion aller et retour, destinés aux membres des jurys, vous parviendront en temps utile.

En cas de difficultés, prendre contact avec :

- **Madame Affissath ATTANDA**, Secrétaire de Direction : affissathattanda@gmail.com/Tél. : (+226) 25 36 81 46
- **Monsieur Issoufou SOULAMA**, Directeur des Affaires Administratives et Financières : isdekssoulama@yahoo.fr/Tél. : (+226) 70 11 89 13.

Pour tous les autres renseignements, veuillez contacter :

- **Dr Florent SONG-NABA**, Maître de conférences agrégé en sciences de gestion, Université Ouaga II : florent_songnaba@yahoo.fr/Tél. : (+226) 70 90 61 / 74 33 48 10.

EXCÉDENT ÉVENTUEL DE BAGAGES RÉSULTANT DE LA ROBE ACADÉMIQUE

Dans l'hypothèse d'un excédent de bagages du fait du poids de la robe académique, le membre de jury pourra payer le supplément pour excédent de bagages au moment du départ.

Les frais engagés seront remboursés, par la Direction des Affaires Administratives et Financières (DAAF) du CAMES, sur présentation des justificatifs.

Il n'est pas nécessaire d'apporter les dossiers des candidats qui ont été envoyés. Un exemplaire du dossier de chaque candidat sera à la disposition du jury à Ouagadougou.

CONDITIONS D'ENTRÉE AU BURKINA FASO

Pour tous les Pays : présentation d'un Passeport en cours de validité et d'un certificat de vaccination contre la fièvre jaune.

Pour les pays hors CEDEAO : un visa de courtoisie sera accordé à l'arrivée à l'aéroport de Ouagadougou, à tous les membres du jury.

HÉBERGEMENT À OUAGADOUGOU

Les membres des jurys du 19^e Concours d'Agrégation seront logés à l'Hôtel Splendid, Ouagadougou (Burkina Faso).

ACCUEIL ET SÉJOUR À OUAGADOUGOU

L'accueil à l'aéroport et le transport aux hôtels seront assurés par le Comité d'organisation (Commission Accueil et Hébergement). À l'arrivée à l'hôtel, un service d'accueil remettra à chacun des membres du jury, une pochette porte-documents contenant : bloc-notes, stylo et programme du Concours.

L'hébergement, le petit-déjeuner ainsi que le déjeuner offerts sur le site du Concours sont pris en charge par le CAMES. Pour le repas du soir, un per diem sera versé aux membres des jurys par le CAMES.

Les accompagnatrices et/ou accompagnateurs ne sont pas pris en charge.

LANCEMENT OFFICIEL ET CÉRÉMONIE DE REMISE DES DIPLÔMES DU CONCOURS

Le lancement académique officiel du Concours aura lieu le lundi 4 novembre 2019. Une réunion présidée par le Secrétaire Général du CAMES se tiendra le même jour à 9 h, dans la Salle de conférences de l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE), à Ouagadougou. Prennent part à ladite réunion, le Président du CCG, les membres des jurys autres que ceux des jurys « *Sciences Économiques* » et « *Histoire des Institutions* » ainsi que leurs candidats.

Pour la section « *Sciences Économiques* », le lancement académique du Concours se fera le samedi 2 novembre 2019 à 9 h dans la Salle de conférences de 2iE, à Ouagadougou, par la réunion des membres du jury et des candidats présidée par le Secrétaire Général du CAMES.

Pour la section « *Histoire des Institutions* », ce lancement aura lieu le vendredi 8 novembre 2019 à 9 h dans la Salle de travail du jury.

La cérémonie officielle de clôture avec proclamation solennelle des résultats et remise des diplômes se déroulera le mercredi 13 novembre 2019 à 15 h, dans la Salle de conférences de 2iE, à Ouagadougou.

Les Membres des jurys porteront la robe académique de leur Université, lors de cette cérémonie.

Il est donc demandé aux intéressés de bien vouloir emporter leur tenue académique dans leurs bagages.

SÉANCES DE TRAVAIL DES JURYS ET DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Lors des différentes séances de travail du Secrétaire Général du CAMES avec les jurys et les candidats, en présence du Président du Comité Consultatif Général (CCG), les documents indispensables au suivi des épreuves (liste de notations; procès-verbaux des épreuves; procès-verbal de la proclamation des résultats) seront remis aux Présidents de chaque jury. Chacun d'eux recevra également des imprimés pour l'établissement du calendrier des épreuves.

Il sera fait lecture du Code d'éthique et de déontologie et de quelques articles de l'Accord relatif au Concours.

Il sera également procédé à l'appel des candidats et au tirage au sort de la lettre alphabétique qui déterminera leur ordre de passage, pour l'ensemble des épreuves.

Le début des épreuves de toutes les sections sera respectivement déterminé à l'issue de chaque réunion tenue par les membres des jurys et leurs candidats respectifs, suite à celle présidée par le Secrétaire Général du CAMES.

À leur convenance, les jurys des sections pourront se réunir ensuite pour préparer l'épreuve portant sur les titres et travaux du candidat.

ORGANISATION DU CONCOURS

Le Concours se déroulera officiellement du lundi 4 au mercredi 13 novembre 2019 à 2iE, à Ouagadougou, pour toutes les sections, à l'exception de celles des « *Sciences Économiques* » et « *Histoire des Institutions* », dont les épreuves débuteront respectivement le samedi 2 novembre et le vendredi 8 novembre 2019 à une heure fixée par chaque jury, après la rencontre avec les candidats. Les épreuves s'étaleront jusqu'au 12 novembre 2019.

Chaque jury disposera d'une salle de travail, de délibération et de présentation des épreuves susceptibles d'accueillir un public pour les leçons.

Pour la préparation des leçons (2^e et 3^e épreuves) les candidats seront installés dans les salles aménagées pour abriter les bibliothèques respectives de chaque section du Concours.

Des agents qualifiés seront à la disposition des candidats pour leur remettre les ouvrages, choisis dans la bibliothèque du Concours, dont ils souhaiteraient pouvoir disposer au cours de la préparation.

À l'expiration des huit heures de préparation, le candidat sera accompagné entre la bibliothèque et le lieu de présentation des leçons.

À cet effet, un décalage de 5 à 10 minutes devra être prévu, entre la fin de la préparation et l'heure de début de la leçon.

SECRÉTARIAT DU CONCOURS

Le Secrétariat du Concours sera installé dans la Salle de commission annexe 1 de 2iE, à Ouagadougou. L'information des candidats et la publication des résultats seront assurées par voie d'affichage au Secrétariat du Concours, ainsi que dans les différents lieux où se déroule le Concours.

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Pour toutes les sections, à l'exception de celles des « *Sciences Économiques* » et « *Histoire des Institutions* », les épreuves débuteront le lundi 4 novembre 2019 à 11 h et s'étaleront jusqu'au 12 novembre 2019.

Les délibérations en vue de l'admission devront avoir lieu impérativement, au plus tard, dans la soirée du mardi 12 novembre à 19 h, afin que le Secrétariat du Concours puisse disposer d'un temps suffisant pour la préparation (élaboration du palmarès, préparation des diplômes) de la séance solennelle de clôture, prévue le mercredi 13 novembre 2019 à 15 h, dans la Salle de conférences de 2iE, à Ouagadougou.

Le Secrétaire Général,
Grand Chancelier de l'OIPA/CAMES
Professeur Bertrand MBATCHI

CORIS SMS
Sécurisé et confidentiel

- Demande de solde
- Consultation de taux de change
- Demande de virement
- Demande de mini relevé
- Demande de chéquier

Envoyer vos requêtes au **3323**

La Banque Autrement
www.coris-bank.com

CORIS BANK
INTERNATIONAL

LISTE DES CANDIDATS

LISTE DES CANDIDATS DE LA SECTION « DROIT PRIVÉ »

#	Nom & Prénoms	Institutions	Pays
1	ABDOU ASSANE Zeinabou	Université Abdou Moumouni de Niamey	Niger
2	ADAMOU Rabani	Université de Tahoua	Niger
3	ADOUKO Anoh Bernard	Université Alassane Ouattara	Côte d'Ivoire
4	AGOSSOU Clautaire	Université de Parakou	Bénin
5	BALLA KALTO LOUTOU Amina	Université Abdou Moumouni de Niamey	Niger
6	COULIBALY Mamadou Kounvolou	Université Jean Lorougnon Guédé	Côte d'Ivoire
7	DIAGNE Ndéye Sophie	Université Cheikh Anta Diop de Dakar	Sénégal
8	GUEDJE Ludovic	Université d'Abomey-Calavi	Bénin
9	KOUAM Simeon Patrice	Université de Ngaoundéré	Cameroun
10	LOWE GNINTEDEM Patrick Juvet	Université de Dschang	Cameroun
11	MAZIGUI NGOUE Eulalie	Université Yaoundé II	Cameroun
12	MBARGA Armand Bernard Serge	Université Yaoundé II	Cameroun
13	NDAM Ibrahim	Université Yaoundé II	Cameroun
14	NDIAYE El Hadji Samba	Université Cheikh Anta Diop de Dakar	Sénégal
15	NGONO Véronique Carole	Université de Douala	Cameroun
16	NIANG Babacar	Université Cheikh Anta Diop de Dakar	Sénégal
17	NKOULOU Yannick Serge	Université de Ngaoundéré	Cameroun
18	SUNKAM KAMDEM Achille	Université de Buea	Cameroun
19	TAMKAM SILATCHOM Guy Armel	Université de Douala	Cameroun
20	TJOUEN Alex-François	Université Yaoundé II	Cameroun
21	TOE Souleymane	Université Ouaga II	Burkina Faso
22	TOUNKARA Dianguina	Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako	Mali
23	VOUDWE Bakreo	Université de Douala	Cameroun
24	WANE Dielya Yaya	Université de Ziguinchor	Sénégal
25	YAYA Aboubakar	Université de Parakou	Bénin
26	YEO Nawa	Université Alassane Ouattara	Côte d'Ivoire
27	YOLI Bi Manh	Université Alassane Ouattara	Côte d'Ivoire

LISTE DES CANDIDATS DE LA SECTION « DROIT PUBLIC »

#	Nom & prénoms	Institutions	Pays
1	AKONO ONGBA Sedena	Université Yaoundé II	Cameroun
2	ALLAH-ADOUMBEYE Djimadoumngar	Université de N'djamena	Tchad
3	ASSIENE NGON Patrick Henri	Université Yaoundé II	Cameroun
4	BA Boubacar	Université Cheikh Anta Diop de Dakar	Sénégal
5	BEGNI Bagagna	Université de Douala	Cameroun
6	DIABY Alia	Université Général Lansana Conté de Sonfonia	Guinée
7	DIAKHATE Meissa	Université Cheikh Anta Diop de Dakar	Sénégal
8	DIOMANDE Aboubacar Sidiki	Université Alassane Ouattara	Côte d'Ivoire
9	DIOP El Hadji Omar	Université Cheikh Anta Diop de Dakar	Sénégal
10	DOSSO Karim	Université Alassane Ouattara	Côte d'Ivoire
11	GAETAN THIERRY Foumena	Université de Ngaoundéré	Cameroun
12	GBEOU-KPAYILE Nadjombé Gmagnido	Université Kara	Togo
13	HOUNTONDJI Eric	Université de Parakou	Bénin
14	ILLY Oussené	Université Ouaga II	Burkina Faso
15	JEAN Innocent Senou	Université de Tahoua	Niger
16	KASSABO Léon Dié	Université Ouaga II	Burkina Faso
17	KPENONHOUN Césaire Foed S.	Université d'Abomey-Calavi	Bénin
18	MOUMOUNI Ibrahim	Université de Tahoua	Niger
19	NDIAYE Sidy Alpha	Université Cheikh Anta Diop de Dakar	Sénégal
20	NGANDO SANDJE Rodrigue	Université de Ngaoundéré	Cameroun
21	NGANGO YOUMBI Eric Marcel	Université de Maroua	Cameroun
22	NTAH A MATSAH Henri Martin Martial	Université Yaoundé II	Cameroun
23	OUEDRAOGO Djibrihina	Université Ouaga II	Burkina Faso
24	SANGARE Moussa Moïse	Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako	Mali
25	SARR Babacar	Université Assane Seck de Ziguinchor	Sénégal
26	SOBZE Serge François	Université de Douala	Cameroun
27	SOGLOHOUN Comlanvi Prudent Tchihoungnan	Université d'Abomey-Calavi	Bénin
28	YONLI Diassibo Thomas	Université Nazi Boni	Burkina Faso

LISTE DES CANDIDATS DE LA SECTION « HISTOIRE DES INSTITUTIONS »

#	Nom & prénoms	Institutions	Pays
1	SAMB Yamar	Université Gaston Berger de Saint-Louis	Sénégal

LISTE DES CANDIDATS DE LA SECTION « SCIENCES DE GESTION »

#	Nom & Prénoms	Institutions	Pays
1	ABOUDOU Maman Tachiwou	Université de Lomé	Togo
2	AWIZOBA Bawoubadi	Université de Lomé	Togo
3	BABEL Jean	Université de Douala	Cameroun
4	BASSE Boubacar	Université de Ziguinchor	Sénégal
5	BATIONO Robert	Université Joseph Ki-Zerbo	Burkina Faso
6	BIMEME BENGONO Isidore	Université de Dschang	Cameroun
7	CHANHOUN Maxime Jose	Université d'Abomey-Calavi	Bénin
8	DIOUF Ibrahima Dally	Université Cheikh Anta Diop de Dakar	Sénégal
9	GBAGUIDI Léandre	Université de Parakou	Bénin
10	GNOUFOUGOU Doman	Université Kara	Togo
11	GOUANLONG KAMGANG Nadege Ingrid	Université de Ngaoundéré	Cameroun
12	HOUNYOVI Maxime Jean-Claude	Université d'Abomey-Calavi	Bénin
13	KANE Demba	Université Gaston Berger de Saint-Louis	Sénégal
14	M'BOUNA Murielle Natacha	Institut National des Sciences de Gestion (INSG)	Gabon
15	MANDENG MA NTAMACK Jules	Université de Douala	Cameroun
16	MENDY Melyan	Université de Ziguinchor	Sénégal
17	MFOUAPON Georges Kriyoss	Université de Ngaoundéré	Cameroun
18	MOSKOLAÏ Doumagay Donatienne	Université Yaoundé II	Cameroun
19	NDJAMBOU Ruphin	Institut National des Sciences de Gestion (INSG)	Gabon
20	OUATTARA Aboudou	Centre Africain d'Études Supérieures en Gestion (CESAG)	Sénégal
21	SONE MBASSI Alain Noel	Université Yaoundé II	Cameroun
22	TAHIROU YOUNOUSSI MEDA Adama	Université de Tahoua	Niger
23	TAKOUDJOU NIMPA Alain	Université de Dschang	Cameroun
24	TANKPE Tanko Awoki	Université Kara	Togo
25	KOUEVI Tsotso épouse GALLY	Université de Lomé	Togo

LISTE DES CANDIDATS DE LA SECTION « SCIENCES ÉCONOMIQUES »

#	Nom & Prénoms	Institutions	Pays
1	ABDO HASSAN Maman	Université Abdou Moumouni de Niamey	Niger
2	AMADOU Ousmane	Université Abdou Moumouni de Niamey	Niger
3	ASSI Tano Maxime	Université Peleforo Gon Coulibaly	Côte d'Ivoire
4	ASSOUMOU Ondo	Université Omar Bongo	Gabon
5	ASSOUMOU ELLA Giscard	Université Omar Bongo	Gabon
6	ATAKE Esso-hanam	Université de Lomé	Togo
7	AWANA Christian	Université Omar Bongo	Gabon
8	BABATOUNDE Latoundji Alain	Université d'Abomey-Calavi	Bénin
9	BAKEHE Novice Patrick	Université de Douala	Cameroun
10	BENGONE MVE Alain Simon	Université Omar Bongo	Gabon
11	BIDIASSE Honore	Université de Douala	Cameroun
12	BROU Bosson Jean Marcelin	Université Félix Houphouët-Boigny	Côte d'Ivoire
13	DA MATHA Adéola Raymond	Université d'Abomey-Calavi	Bénin
14	DAMA DIE Marcel	Université de Douala	Cameroun
15	DIENDERE Achille Augustin	Université Ouaga II	Burkina Faso
16	DRAMA Bedi Guy Herve	Université Peleforo Gon Coulibaly	Côte d'Ivoire
17	EGGOH Comlanvi Jude	Université d'Abomey-Calavi	Bénin
18	EYEFFA EKOMO S. Marie-Louise	Université Yaoundé II	Cameroun
19	FIAMOHE Rose	Université d'Abomey-Calavi	Bénin
20	GANDJON FANKEM Gislain Stéphane	Université Yaoundé II	Cameroun
21	HASSANE Mamoudou	Université Abdou Moumouni de Niamey	Niger
22	HOUNMENO Godonou Bernard	Université d'Abomey-Calavi	Bénin
23	IMPAWE Augustin	Université Omar Bongo	Gabon
24	KABORE François Paxisnewende	Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO)	Côte d'Ivoire
25	KAMALAN Angbonon Eugene	Université Alassane Ouattara	Côte d'Ivoire
26	KAMDEM Cyrille Bergaly	Université Yaoundé II	Cameroun
27	MAMADOU ASNGAR Thierry	Université de N'djamena	Tchad
28	MBAYE Samba	Université Gaston Berger de Saint-Louis	Sénégal
29	MIGNAMISSI Dieudonné	Université Yaoundé II	Cameroun
30	MINKOUA NZIE Jules René	Université Yaoundé II	Cameroun
31	NDIAYE Cheikh Tidiane	Université Gaston Berger de Saint-Louis	Sénégal
32	NDIAYE Elhadji Mounirou	Université de Thiès	Sénégal
33	NGUENA Christian Lambert	Université de Dschang	Cameroun
34	NKENGACK Hilaire	Université de Dschang	Cameroun
35	NLOM Jean Hugues	Université de Maroua	Cameroun
36	ONGO NKOA Bruno Emmanuel	Université de Dschang	Cameroun
37	OUOBA Youmanli	Université Ouaga II	Burkina Faso
38	PRAO Yao N'grouma Séraphin	Université Alassane Ouattara	Côte d'Ivoire
39	SANFO Safiétou	Université Ouaga II	Burkina Faso
40	TARNO Mamane	Université Abdou Moumouni de Niamey	Niger
41	TCHEKOUMI Louis Bernard	Université de Douala	Cameroun

LISTE DES CANDIDATS DE LA SECTION « SCIENCES POLITIQUES »

#	Nom & Prénoms	Institutions	Pays
1	AFOM NDONG Christel Frank	Université Yaoundé II	Cameroun
2	AHMET Illa	Université Abdou Moumouni de Niamey	Niger
3	GBECHOEVI Alohoutadé Alexandre	Université d'Abomey-Calavi	Bénin
4	KESSE Blé Adolphe	Université Peleforo Gon Coulibaly	Côte d'Ivoire
5	MAOUNDONODJI Gilbert	Université de N'djamena	Tchad
6	MIMESSE ME FAME Marie	Université Yaoundé II	Cameroun
7	SAMPANA Léon	Université Nazi Boni	Burkina Faso
8	THIAM Abdou Rahmane	Université Cheikh Anta Diop de Dakar	Sénégal
9	ZINA Seydina Ousmane	Université Alassane Ouattara	Côte d'Ivoire



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Plan stratégique
DE DÉVELOPPEMENT DU CAMES
2020-2022



Le deuxième Plan stratégique de développement du CAMES (PSDC 2020-2022) se veut une passerelle incitative, contributive, collective et inclusive pour toutes les composantes de l'enseignement supérieur et de la recherche des États membres et d'ailleurs, ainsi que pour l'ensemble des partenaires directs ou indirects, pour bâtir cette Afrique radieuse et harmonieuse visée par « L'AGENDA 2063 » de l'Union africaine, « L'Afrique que nous voulons », **Pr Bertrand MBTACHI**, 6e Secrétaire Général du CAMES.

Disponible sur le site internet du CAMES : <http://www.lecames.org/>

NOTE À L'ATTENTION DES CANDIDATS

ACCUEIL ET SÉJOUR À OUAGADOUGOU

Il est rappelé que les frais de voyage et de séjour à Ouagadougou sont à la charge des candidats.

Plusieurs hôtels ont été sélectionnés par les responsables du Comité national d'organisation (liste jointe).

Ces réservations peuvent être faites directement à l'hôtel, en informant le Comité d'organisation.

Par ailleurs, les candidats sont invités à faire connaître avec précision leurs date et heure d'arrivée, à Ouagadougou.

Toute correspondance doit être adressée à : **M. Pascal COULIBALY**, Attaché de Protocole du CAMES / E-mail : pocoulibaly@yahoo.fr/Tél. : (+226) 70 29 58 08 / 78 34 08 20.

CONDITIONS D'ENTRÉE AU BURKINA FASO

- **Pour les tous pays** : Passeport en cours de validité et certificat de vaccination contre la fièvre jaune et le choléra.
- **Pour les pays hors CEDEAO** : Se renseigner auprès des Consulats et Ambassades du Burkina Faso, pour l'obtention du visa.

LANCEMENT ACADÉMIQUE OFFICIEL ET CÉRÉMONIE SOLENNELLE DE CLÔTURE

Le lancement académique officiel du Concours aura lieu le lundi 4 novembre 2019. Une réunion présidée par le Secrétaire Général du CAMES se tiendra le même jour à 9 h, dans la salle de conférences de l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE), à Ouagadougou. Prennent part à ladite réunion, le Président du CCG, les membres des jurys autres que ceux des jurys « *Sciences Économiques* » et « *Histoire des Institutions* » ainsi que leurs candidats.

Pour la section « *Sciences Économiques* », le lancement académique du Concours se fera le samedi 2 novembre 2019 à 9 h, dans la salle de conférences de 2iE, à Ouagadougou, par la réunion des membres du jury et des candidats présidée par le Secrétaire Général du CAMES.

Pour la section « *Histoire des Institutions* », ce lancement aura lieu le vendredi 8 novembre 2019 à 9 h dans la salle de travail du jury.

La cérémonie officielle de clôture, avec proclamation solennelle des résultats et remise des diplômes se déroulera le mercredi 13 novembre 2019 à 15 h, dans la salle de conférence de 2iE, à Ouagadougou.

ORGANISATION DU CONCOURS

Le Concours se déroulera officiellement du lundi 4 au mercredi 13 novembre 2019 à 2iE, à Ouagadougou, pour toutes les sections, à l'exception de celles des « *Sciences Économiques* » et « *Histoire des Institutions* », dont les épreuves débuteront respectivement les samedi 2 novembre et vendredi 8 novembre 2019 à une heure fixée par chaque jury, après la rencontre avec les candidats. Les épreuves s'étaleront jusqu'au 12 novembre 2019.

Chaque jury disposera d'une salle de travail, de délibération et de présentation des épreuves susceptibles d'accueillir un public pour les leçons.

Pour la préparation des leçons (2^e et 3^e épreuves) les candidats seront installés dans les salles aménagées pour abriter les bibliothèques respectives de chaque section du Concours.

Des agents qualifiés seront à la disposition des candidats pour leur remettre les ouvrages, choisis dans la bibliothèque du Concours, dont ils souhaiteraient pouvoir disposer au cours de la préparation.

À l'expiration des huit heures de préparation, le candidat sera accompagné entre la bibliothèque et le lieu de présentation des leçons.

À cet effet, un décalage de 5 à 10 minutes devra être prévu, entre la fin de la préparation et l'heure de début de la leçon.

CONVOCACTION ET INFORMATION DES CANDIDATS

Le Secrétariat du Concours sera installé dans la salle de commission annexe 1 de 2iE, à Ouagadougou.

L'information des candidats et la publication des résultats seront assurées par voie d'affichage au Secrétariat du Concours.

Dès à présent, tous les candidats sont convoqués pour le lundi 4 novembre 2019 à 9 h à l'exception de ceux des « *Sciences Économiques* » et « *Histoire des Institutions* », dont les convocations sont fixées respectivement pour les 2 et 8 novembre 2019 à 9 h.

Les jurys donneront aux candidats toutes les consignes d'usage dans les salles respectives après la prise de contact.

BIBLIOGRAPHIE DU CONCOURS

Il a été procédé au recensement des ouvrages disponibles à la bibliothèque de l'Université Ouaga II dans les différentes disciplines choisies par les candidats.

Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent apporter, à titre personnel, les ouvrages et revues dont ils pourraient avoir besoin, pour la préparation des leçons. Cette documentation devra être acceptée par le Jury avant les épreuves et sera mise aussi à la disposition de l'ensemble des candidats de la section.

Sont exclues de la documentation autorisée, les notes personnelles des candidats.

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Les épreuves débuteront le 2 novembre 2019 pour la section « *Sciences Économiques* », le 4 novembre 2019 pour les sections Sciences « *Juridiques* », « *Politiques* » et « *Gestion* » et le 8 novembre 2019 pour la section « *Histoire des Institutions* ». Elles s'étaleront jusqu'au 12 novembre 2019 à 19 h au plus tard.

Le début des épreuves de toutes les sections sera respectivement déterminé à l'issue de chaque réunion tenue par les membres des jurys et leurs candidats respectifs, suite à celle présidée par le Secrétaire Général du CAMES.

Le calendrier détaillé des épreuves sera porté par voie d'affichage, à la connaissance des candidats.

Le Secrétaire Général,

Grand Chancelier de l'OIPA/CAMES

Professeur Bertrand MBATCHI

Disponible sur le site internet du
CAMES : <http://www.lecomes.org/>



PRIX CORIS BANK INTERNATIONAL

Le «Prix Coris Bank pour la promotion de l'excellence et la responsabilité sociale» a été institué par le Conseil des Ministres du CAMES, en 2013. Il vise à promouvoir l'excellence professionnelle et l'émulation scientifique interuniversitaire.

Ce prix, qui est à sa quatrième édition, est décerné au meilleur lauréat du Concours d'Agrégation en Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion, sur la base de critères spécifiques mettant en relief le rayonnement scientifique des candidats.

Le Prix Coris Bank, d'une valeur de 2 millions de francs CFA, est ouvert à tous les candidats.

Un Comité de sélection, présidé par le Président du Comité Consultatif Général (CCG), examine les dossiers des majors des six (6) sections du Concours, préalablement transmis par les Présidents de jurys.

ÉDITION 2013

Yves Paul MANDJEM, Maître de Conférences Agrégé en Sciences Politiques, de l'Université de Yaoundé II (Cameroun)

ÉDITION 2015

Joseph KEUTCHEU, Maître de Conférences Agrégé en Sciences Politiques, de l'Université de Dschang (Cameroun)

ÉDITION 2017

Mady KOANDA, Maître de Conférences Agrégé en Sciences de gestion de l'Université Ouaga II (Burkina Faso)



La Banque Autrement

LES LAURÉATS

CRITÈRES DE SÉLECTION DU PRIX CORIS BANK INTERNATIONAL

CRITÈRES DE SÉLECTION DU PRIX CORIS BANK INTERNATIONAL	
TRAVAUX DE RECHERCHE	
Nombre de revues à impact factor	
Nombre de publications présentées en sus du nombre exigé par le CAMES	
% Communications dans les colloques internationaux	
Nombre de mémoires dirigés	
Nombre d'adhésion aux sociétés savantes	
Nombre de Brevets	
Impact de la recherche dans l'environnement du chercheur (transfert économique, transfert de pratique universitaire et sociale)	
Nombre de Prix, Citations	
Nombre de missions d'enseignement comme invité	
Autres contributions utiles	
Domaine enseignement et recherche	
DIPLÔMES COMPLÉMENTAIRES EN SUS DES EXIGENCES DU CAMES	
PRODUCTIONS DE DIDACTIQUES ET/OU D'OUVRAGES	
AGE	

PROGRAMME DU CONCOURS

SAMEDI 2 NOVEMBRE 2019

RÉUNION JURY SCIENCES ÉCONOMIQUES (SE) ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CAMES

- 8 h
- Informations sur le nouvel accord du Concours
 - Remise des documents de travail aux Présidents de jurys
 - Rappel des procédures d'utilisation de la plateforme e-Agrégation
 - Rappel des procédures d'utilisation de la carte bancaire

RÉUNION SECRÉTARIAT GÉNÉRAL — JURYS — CANDIDATS SCIENCES ÉCONOMIQUES

- 8 h 30
- Rappel des textes statutaires (code d'éthique, accord SJPEG)
 - Appel des candidats
 - Tirage au sort de la lettre déterminant l'ordre de passage des candidats

9 h Début prévisionnel des épreuves de la Section « Sciences Économiques ».

DIMANCHE 3 NOVEMBRE 2019

8 h Poursuite des travaux de la Section « Sciences Économiques ».

LUNDI 4 NOVEMBRE 2019

LANCEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

RÉUNION « JURYS — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CAMES »

- 9 h
- Informations sur le nouvel accord du Concours
 - Remise des documents de travail aux Présidents de jurys
 - Rappel des procédures d'utilisation de la plateforme e-Agrégation
 - Rappel des procédures d'utilisation de la carte bancaire

RÉUNION « SECRÉTARIAT GÉNÉRAL — JURYS — CANDIDATS »

- 9 h 30
- Rappel des textes statutaires (Code d'éthique, accord du Concours SJPEG)
 - Appel des candidats
 - Tirage au sort de la lettre déterminant l'ordre de passage des candidats

10 h Pause-café

10 h 30 Réunion jurys - candidats dans les salles de composition

11 h Début prévisionnel des épreuves

20 h Suspension des épreuves

MARDI 5 — LUNDI 11 NOVEMBRE 2019

8 h Reprise des épreuves

20 h Suspension des épreuves

MARDI 12 NOVEMBRE 2019

8 h Reprise des épreuves

19 h Dernières proclamations — Fin des épreuves

MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019

**9 h RÉUNION DU COMITÉ DU PRIX CORIS BANK INTERNATIONAL
RÉUNION DE BILAN DES PRÉSIDENTS ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

16 h CÉRÉMONIES DE CLÔTURE ET DE DÉCORATIONS

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

- Proclamation des résultats par le Président Coordonnateur et remise des attestations aux lauréats
- Mot du Représentant de Coris Bank international, suivi de la remise du prix Coris Bank international
- Allocution du Président du Comité Consultatif Général (CCG), Pr Maurice Aurélien SOSSO, Recteur de l'Université Yaoundé I
- Allocution du Secrétaire Général du CAMES, Pr Bertrand MBATCHI
- Discours de clôture du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, Pr Alkassoum MAIGA

CÉRÉMONIE DE RÉCEPTION DANS L'OIPA/CAMES

- Allocution statutaire du Grand Chancelier de l'OIPA/CAMES, Pr Bertrand MBATCHI
- Lecture des résolutions pertinentes
- Remise des décorations
- Réponse statutaire du représentant des récipiendaires

18 h COCKTAIL

CORIS SMS
Sécurisé et confidentiel

Envoyer vos requêtes au **3323**

- Demande de solde
- Consultation de taux de change
- Demande de virement**
- Demande de mini relevé
- Demande de chéquier

La Banque Autrement
www.coris-bank.com



SIÈGE DU 19^e CONCOURS DES SJPEG

2iE, Ouagadougou, Burkina Faso

RESPONSABLE DU CONCOURS

Pr Bertrand MBATCHI, Secrétaire Général du CAMES

PRÉSIDENT COORDONNATEUR GÉNÉRAL DES JURYS

Pr Adama DIAW, Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal)

PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF GÉNÉRAL (CCG)

Pr Maurice Aurélien SOSSO, Recteur de l'Université de Yaoundé I (Cameroun)

COMITÉ D'ORGANISATION

SUPERVISION

- **Pr Alkassoum MAIGA**, Ministre/MESRSI
- **Pr Bertrand MBATCHI**, Secrétaire Général/CAMES

COORDINATION

- **M. Théophile TENKODOGO**, Directeur de Cabinet/MESRSI
- **Pr Mahamadou SAWADO**, Secrétaire Général/MESRSI
- **Pr Abou NAPON**, Directeur de Programmes/CAMES
Tél. : (+226) 76 62 03 32/E-mail : napon_abou@yahoo.fr
- **Pr Adjima THIOMBIANO**, Président de l'Université Ouaga II
- **Dr (M.C.) Saturnin ENZONGA YOCA**, Directeur de programmes/CAMES
Tél. : (+226) 57 43 23 81/E-mail : saturnin.enzongayoca@umng.cg



Plan stratégique

DE DÉVELOPPEMENT DU CAMES
2015-2019